EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt Quatre, vingt-trois février à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 16 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES.

<u>Présents</u>: Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Jean-Pierre MOULY, Madame Josiane STARCK, Monsieur Francis ARANDA, Madame Maryse SICOT, Monsieur Michel MARSAND, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Jérôme LARIVIERE, Madame Chantal BREL, Monsieur Gérard BEUVELOT, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Guylaine MATIAS, Madame Jocelyne COMBES, Madame Sylvie LESCOUZERES, Madame Sandrine GÉRARD, Monsieur Grégory VALLIOUET, Monsieur Olivier SOTTORIVA.

ABSENTS EXCUSÉS:

Monsieur Flavien BASILE a donné pouvoir à Marie-Lou TALET, Madame Ida HIDALGO a donné pouvoir à Jean-Louis COSTES, Madame Céline STREIFF a donné pouvoir à Olivier SOTTORIVA.

ABSENTS:

Monsieur Max ALBASI, Monsieur Amandio LINHAS, Madame Karine VILA, Monsieur Ahmed EDOUIDI, Monsieur Cédric MORÉNO, Monsieur Jean BAIAO.

Madame Chantal BREL a été nommée Secrétaire de séance

. Nombre de Conseillers en exercice : 27

. Nombre de Conseillers absents : 9

. Nombre de Conseillers Présents : 18

. Nombre de pouvoirs : 3

. Suffrages Exprimés : 21

OBJET: CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL SIS À FUMEL 4 RUE ANATOLE FRANCE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LES CYCLOPAINS DU FUMÉLOIS ».

Monsieur ARANDA rappelle que la commune encourage le développement d'actions à caractère social, culturel, sportif et éducatif et souhaite associer les partenaires à une politique active adaptée aux besoins de la population.

Il propose à ce titre de mettre gratuitement, un local (maison en face de l'espace récréatif La Récréation) sis à Fumel 4 rue Anatole France, à disposition de l'association « Les Cyclopains du Fumélois », association déclarée, représentée par Monsieur Philippe SORIANO, qui a pour vocation la promotion du vélo de route, sans restriction de jours et d'horaires.

Délibération n°4DL2024

Séance du Conseil Municipal du **23 février 2024**

Monsieur ARANDA précise que l'association « **Les Cyclopains du Fumélois** » bénéficiait de la salle n°8 mise à disposition à la Maison des Associations sise à Fumel 27 rue Bon Accueil et que suite à sa fermeture, l'activité de ladite association doit être transférée.

Il donne lecture de la présente convention de mise à disposition qui en définit les modalités.

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal

- acte le transfert de ladite association et dénonce la convention de mise à disposition de la salle n°8 de la Maison des Associations sise à Fumel 27 rue Bon Accueil;
- 2. approuve la convention de mise à disposition gracieuse d'un local (maison en face de l'espace récréatif La Récréation) sis à Fumel 2 avenue Georges Leygues, à l'association « Les Cyclopains du Fumélois », association déclarée, représentée par Monsieur Philippe SORIANO, sans restriction de jours et d'horaires;
- 3. autorise le Maire ou son représentant à signer au nom de la commune la convention précitée dont un exemplaire est joint à la présente délibération;
- 4. constate que la présente délibération a été adoptée par 21 voix pour à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme Fumel, le **23 février 2024**

Signé par

Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel

_1

Chantal BREL, Secrétaire de Séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).

